



Union nationale des spécialistes en matériels de parcs et jardins

# LES ACTUS DE LA PROFESSION

3-2006

## Bilan et perspectives du secteur

### OFFRE SPECIALE

Vous pouvez dès aujourd'hui

**-50 %  
sur l'adhésion**

bénéficier de notre offre spéciale

Demandez notre bulletin d'adhésion auprès du SMJ pour ainsi bénéficier dès à présent:

- de la convention collective avec mise à jour
- du service d'information juridique
- de la lettre d'information bimensuelle
- d'un accès au site Internet (login et mot de passe)
- des conditions générales de vente, location, réparation
- de la possibilité de souscrire une assurance chômage à la GSC
- des offres de formations
- des modèles de contrats de travail ...

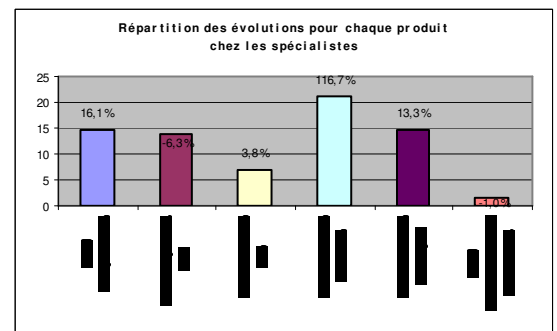
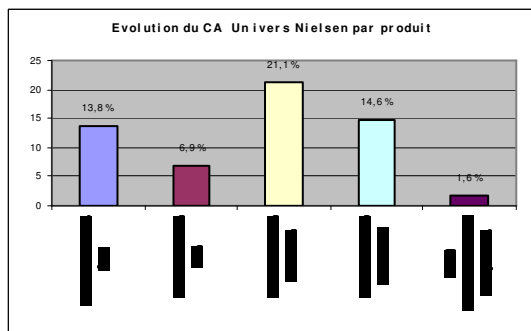
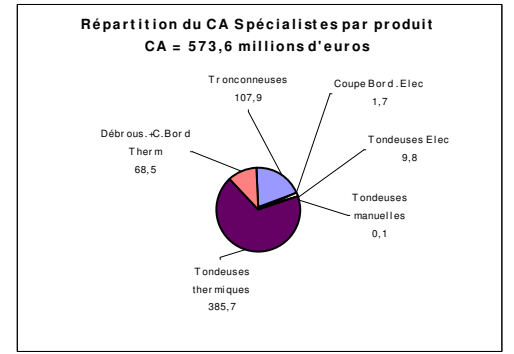
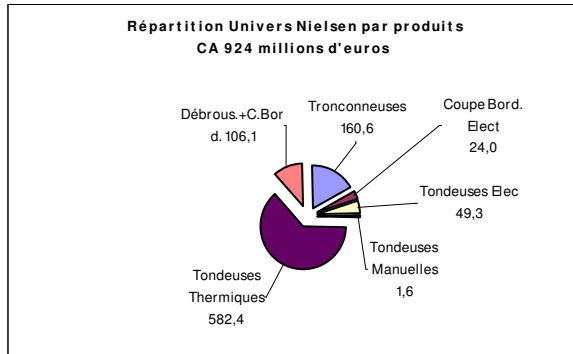
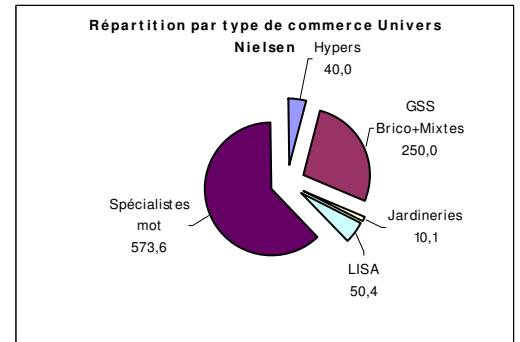
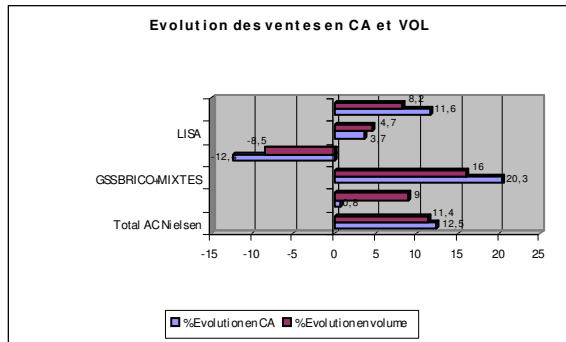
### Magasin en vente

En Région Normande, sur axe passager vente d'un magasin de motoculture, cycles et cyclomoteurs pour particuliers/professionnels/collectivités.

CA 2005 de 470K€ (3 salariés y compris gérant)

Vente en cession d'actions (SAS) 150 K€.

Contact : 06.82.19.97.48



**Le rapport AC - Nielsen diffuse les premiers chiffres du secteur Motoculture à fin février 2006.**

Selon leur étude, le chiffre d'affaire de la filière motoculture a enregistré une hausse de 12,5%, plus forte encore que celle de 2005 (+9,5% en 2005). Cette hausse est malheureusement tempérée par la chute d'activité enregistrée en mars et depuis mi-juin.

## Les Actus de la Profession

Brochure d'information éditée par le SMJ  
(Union nationale des spécialistes en matériels  
de parcs et jardins).

Directeur de publication : Francis Guillaume

REPRODUCTION INTERDITE



SMJ  
11, rue d'Uzès—75002 PARIS  
Tél : 01.44.82.04.63  
Fax : 01.44.82.04.64  
Syndicat.smj@free.fr

## Attestations ASSEDIC

Conformément au décret 2006-390 du 30 mars 2006, l'attestation que les employeurs sont tenus de délivrer au salarié lors de la rupture de son contrat de travail, afin de lui permettre de faire valoir ses droits à l'assurance chômage, **doit désormais être également transmise à l'ASSEDIC.**

Cette nouvelle règle vise notamment à informer les Assedic de la rupture des CNE, pour leur permettre d'appeler la contribution

spéciale due par les employeurs à ce titre.

Cette attestation est à retourner à  
URSSAF  
Centre de traitement  
B.P. 80069  
77213 AVON Cedex

Ce formulaire est disponible sur Internet à l'adresse suivante :  
[www.assedic.fr](http://www.assedic.fr)

## Ré-acheminement des salariés en situation irrégulière.

Publié au Journal Officiel du 7 juin dernier, le décret n° 2006-660 du 6 juin 2006 modifie l'imputation de la contribution forfaitaire représentative des frais de ré-acheminement des étrangers dans leur pays d'origine.

Cette contribution est désormais due par l'employeur pour chaque

employé étranger en situation de séjour irrégulier (premier alinéa de l'article L 341-6 du code du travail).

Le montant de cette contribution sera fié chaque année par arrêté en fonction du coût moyen des opérations d'éloignement constaté l'année précédente.

## SALONS 2007 : Les changements ?

Après l'édition 2005 de Jardin et Paysage, les acteurs de la filière du jardin et du paysage ont décidé de se réunir afin de redéfinir les besoins des professionnels en matière de salon.

Participant à cette réflexion, le SMJ a notamment mis en avant la nécessité :

- d'un salon biennal ;

- de zones d'exposition intérieures et extérieures ;
- d'espaces d'essais et de démonstration des matériels ;
- de coûts attractifs ;
- d'une journée réservée aux distributeurs.

A cet effet un cahier des charges a été réalisé et soumis à plusieurs organisa-

teurs d'évènement.

Malgré cette apparente entente des fédérations, il s'avère que parmi celles présentes des divergences internes subsistent ; ce qui est notamment le cas des constructeurs et importateurs.

Dossier en attente...

## HELICOÏDE

**Association Française des établissements de formation aux métiers de la maintenance des matériels des engins agricoles, de travaux publics, de manutention et de parcs et jardins)**

Hélicoïde, lancée lors du salon Intermat, propose de regrouper les établissements de formation aux métiers de maintenance des engins agricoles, de TP - Manutention et de Parcs & Jardins pour assurer la promotion de la filière auprès des jeunes.

D'après Philippe Vanzetti, Président d'Hélicoïde et

Provisseur, « notre objectif 2006/2007 est de fédérer l'ensemble des établissements de autour d'une journée de la Maintenance ». Cette journée permettra d'organiser des actions de promotion de la filière dans les régions où les établissements de formation sont implantés.

## Cotisation AGS

Le 28 juin 2006, le Conseil d'Administration de l'AGS a pris la décision de ramener le taux de cotisation due au FNGS à **0,15%** (au lieu de 0,25% depuis le 1er janvier 2006).

## Nouveau SMIC

Le SMIC horaire passe donc de 8,03 à 8,27 € soit un smic mensuel base 35 heures de 1 254,31

## De nouveaux matériels pour MTD

MTD France, filiale du groupe américain basée à Saint-Etienne-du-Rouvray (76) a conclu un accord avec le distributeur japonais Maruyama lui permettant de distribuer certains produits dès la rentrée de Septembre.

Grâce à cet accord, MTD va désormais distribuer de nouvelles tondeuses, un coupe bordures, des débroussailleuses, taille-haies, tronçonneuses et souffleurs.

MTD et AGCO viennent également de signer un accord par lequel AGCO confie à MTD la production, la commercialisation et le SAV d'une large gamme de produits MASSEY FERGUSON destinés à l'aménagement et l'entretien des espaces verts. Cet accord prend effet à compter du 19 juillet 2006.

## Formation « Prévention amiante »

Le SMJ et la Fnar prévoient trois nouveaux stages de formation à la prévention des risques Amiante dans les ateliers les :

- Jeudi 26 oct. à Paris,
- Jeudi 09 nov. à Bordeaux,
- Jeudi 23 novembre à Avignon

Renseignements auprès du SMJ